

2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot  
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Dossier n° : E22000132 / 34

(à rappeler dans toutes correspondances)

Montpellier, le 21/10/2022

21 OCT. 2022

Rép: 636

E22000132 / 34

PREFECTURE de L'AUDE

A l'attention de Madame CHAISE Fabienne  
Mission des Affaires Juridiques et du Suivi des

Procédures

105, Bld de Barbès

CS 40001

11838 CARCASSONNE CEDEX

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet :** Enquête publique relative à la création de l'ASA (Association Syndicale Autorisée) de LAURE-MINERVOIS et SAINT-FRICHOUX.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Philippe RAGUIN, officier de l'armée de terre retraité, demeurant 10, Impasse François Bouteillé, RIEUX-MINERVOIS (11160) (tel : 04.68.78.17.42 ; portable : 06.08.36.75.50) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

**Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

Nathalie JERNIVAL

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
MONTPELLIER

13/10/2022

N° E22000132 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur**

**CODE : 6**

Vu enregistrée le 10/10/2022, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet de L'AUDE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à la création de l'ASA (Association Syndicale Autorisée) de LAURE-MINERVOIS et SAINT-FRICHOUX ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 19 septembre 2022 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Philippe RAGUIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, L'ASA de LAURE-MINERVOIS et SAINT-FRICHOUX en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'AUDE, L'ASA de LAURE-MINERVOIS et SAINT-FRICHOUX, à Madame le Maire de SAINT-FRICHOUX et à Monsieur Philippe RAGUIN.

Fait à Montpellier, le 13/10/2022

Le Magistrat-délégué,



Louis-Noël LAFAY